



Commission  
des titres d'ingénieur

**Complément à l'avis n° 2016/06-01  
concernant les écoles d'ingénieur internes de l'université  
de Lorraine – Collegium Lorraine INP**

**Objet de la demande**

*La Commission, dans son avis n°2016/06-01, a établi la conclusion générale des missions d'audit des écoles d'ingénieur internes de l'Université de Lorraine en mentionnant « Il apparaît indispensable à la Commission que l'Université prenne la responsabilité d'entreprendre, avec son collegium et ses écoles, une réflexion stratégique sur son offre de formation d'ingénieurs et les mutualisations envisageables. »*

- Vu le rapport de l'Université de Lorraine et du Collegium Lorraine INP,
- Vu le rapport de mission d'Anne-Marie JOLLY, membre de la CTI, présenté en Commission du 16 octobre 2018,
- Vue la note de synthèse établie par Anne-Marie JOLLY, membre de la CTI
- Vu la proposition de prise d'acte exprimée par la Commission lors de la séance plénière du 13 novembre 2018,

**La Commission des titres d'ingénieur a adopté le complément d'avis suivant :**

La Commission prend acte favorablement du dossier « Réflexions stratégiques sur l'offre de formation d'ingénieur de l'Université de Lorraine ».

Délibéré en séance plénière à Paris, le 16 octobre 2018.

Approuvé en séance plénière à Paris, le 13 novembre 2018.

La présidente  
Elisabeth CREPON